



Chers exposants,

Suite à l'enquête de satisfaction envoyée après l'édition 2009 du Roc, vous avez majoritairement opté pour un format du Roc d'Azur sur 3 jours ½; avec la tenue de la journée pro en début de salon. Par conséquent, le salon du Roc d'Azur 2010 ouvrira ses portes le jeudi 7 octobre à 12h pour se terminer le dimanche 10 octobre à 19h.

Le jeudi après midi sera réservé à vos invités et professionnels de 12h00 à 16h00 pour venir tester les produits sur des parcours réservés. Le salon sera ensuite ouvert de 16h à 19h au grand public puis les 3 jours suivants de 9h à 19h.

Le montage se fera quant à lui à partir du mardi 5 octobre; l'ensemble des stands devront être montés le jeudi 7 à midi au plus tard.

Nous vous invitons d'ores et déjà à nous retourner très rapidement vos dossiers complets, la date de réception étant prise en compte lors de l'attribution des choix des stands.

Restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos salutations distinguées.

L'Equipe du Roc d'Azur



6, Avenue d'Eylau – 75116 Paris, France



Dear exhibitors,

Following the satisfaction survey sent after the 2009'edition of the Roc, you mainly opted for a 3 days ½ format of the Roc d'Azur with the keeping of the professional'day in the beginning of the show.

Consequently, the show of the Roc d'Azur 2010 will open its doors on Thursday, October 7th at 12 am to end on Sunday, October 10th at 7 pm.

Thursday afternoon will be reserved for your guests and professionals from 12 am till 4 pm in order to test products on reserved trails. The Roc show will be opened afterwards for the general public from 4 pm till 7 pm and the next 3 days from 9 am till 7 pm.

The assembly work will start on Tuesday, October 5th; all the stands must be put up on Thursday, 7 October at noon the latest.

We already suggest you to return us your complete file as soon as possible, the reception's date will be taken into account for the stand's allocation.

Remaining entirely at your disposal for any additional information.

Sincerely yours

The team of the Roc d'Azur



6, Avenue d'Eylau – 75116 Paris, France



DOSSIER EXPOSANT
EXHIBITOR'S DOSSIER

1

PRESENTATION *Presentation*



FRAIS DE PARTICIPATION SALON INTERIEUR *PARTICIPATION COSTS INDOOR ROC SHOW*

Taille du stand <i>Size of stand</i>	Prix en euros HT <i>Prices in Euros</i>
9m ²	1 140 €
18m ²	2 280 €
27m ²	3 420 €
36m ²	4 560 €
54m ²	6 840 €
72m ²	8850 €
90m ²	11 070 €
A partir de 108m ² <i>From 108m²</i>	116 € le m ²

FRAIS DE PARTICIPATION SALON EXTERIEUR *PARTICIPATION COSTS OUTDOOR ROC SHOW*

Taille du stand <i>Size of stand</i>	Prix en euros HT <i>Prices in Euros</i>
A partir de 25 m ² <i>From 25 m²</i>	95 € le m ² au sol
Ilot « 4 cotés ouverts » à partir de 50 m ² <i>Island « 4 sides open » from 50 m²</i>	110 € le m ² au sol

ATTENTION

Le Salon du Roc est un salon d'exposition uniquement.

La vente de produit en direct y est formellement interdite, seules les prises de commande sont acceptées du fait de la gratuité du salon pour les visiteurs.

WARNING

The "Roc Expo" is only an exhibition show.

The sale of products is formally prohibited there, only order takings are accepted because of the free access of the The "Roc Expo" for the visitors.

1

PRESENTATION *Presentation*



CONDITIONS D'ADMISSION / CONDITIONS OF ADMISSION

L'inscription au Salon du Roc d'Azur n'est définitive qu'après réception par nos services de la **demande d'admission**, de l'**attestation d'assurance** et du **règlement** dûment remplis et signés, **accompagnés de l'acompte de 50% du prix de la surface demandée TTC.**

Un dossier complet d'informations techniques vous sera envoyé au plus tard le 31 août 2010.

*Registration for the Roc d'Azur Trade Fair is valid only after the organizers have received the Admission Request, the Insurance Agreement and the rule and regulations duly completed and signed, **accompanied by full payment (VAT included) for the size of stand requested.***

A complete Technical Information Package will be sent to you no later than August 31, 2010.

Seuls les exposants ayant réglé la totalité du montant de leur stand se verront remettre leurs badges et parkings à leur arrivée sur le site au commissariat général.

Only those exhibitors having paid the total costs of their stand will receive their badges and parking passes on arrival at the site.

NB : La date d'envoi de votre demande d'admission accompagnée du paiement sera prise en compte pour l'attribution des emplacements.

NB : The posting date of the request will be taken into account in the allocation of stands.

LA LOCATION D'UN STAND MINIMUM DE (3x3m) SUR LE SALON INTERIEUR COMPREND YOUR RENTAL ON THE INDOOR ROC SHOW INCLUDES

- La location du stand :

Une structure en aluminium laqué « gris titane », les cloisons en Mélaminé Hêtre , hauteur 2,40m.

A 2.4m high structure in grey or white lacquered aluminium, partitions in beech PVC

- La moquette aiguilletée bleue / *blue carpet*

- L'enseigne exposant / *space for the exhibitor's sign*

- Un nombre de spots selon la surface du stand / *a number of spotlights depending on size of stand*

- L'alimentation électrique (toute consommation supérieure au quota mis à disposition selon la surface de stand sera à la charge de l'exposant)

Electrical hook-up (all electrical usage over and above the quota allotted according to the size of the stand rented, will be charged to the exhibitor).

LES ESPACES SUR LE SALON EXTERIEUR (minimum de 25m²) SONT VENDUS SOL NU YOUR RENTAL ON THE OUTDOOR ROC SHOW DOESN'T INCLUDED A STRUCTURE

PRESTATIONS OFFERTES AVEC VOTRE INSCRIPTION EN INTERIEUR ET EXTERIEUR SERVICES OFFERED WITH YOUR REGISTRATION INSIDE AND OUTSIDE

→ **Inscription sur le programme officiel de l'événement et sur le site internet.**

Listing on the official program of the event and on the web site.

→ **Places de parking.**

Parking passes.

→ **Badges exposants.**

Exhibitor's badges.

→ **Wifi sur le salon**

Wifi on the Roc show

→ **Invitations pour la journée professionnelle du jeudi.**

Invitations for the professional day on thursday.

2

DEMANDE D'ADMISSION Admission Request



A retourner à / Please return to :
SPORTYS / ROC D'AZUR
A l'attention de Lucille PROCHASSON
6, Avenue d'Eylau, 75116 Paris
Tél : 01 45 05 73 37 – Fax : 01 45 05 73 60
E-mail : lucille.prochasson@sportys.fr

SALON INTERIEUR INSIDE ROC SHOW

Raison sociale* / Company* :

N° RCS* :

Domaine d'Activité / Main activity :

Responsable Dossier* / Contact* : Fonction / Function :

Adresse du siège social / Address :

.....

.....

Code Postal / Post Code : Ville / Town : Pays / Country :

Tél / Phone : Fax / Fax :

E-mail :

Adresse de facturation (si différente) / the invoice should be addressed as follows :

.....

.....

Je réserve un stand d'une surface dem² qui me sera facturé dans les conditions suivantes
Please reserve a stand with an area ofm² which will be billed as follows

<input type="checkbox"/> Stand	<input type="checkbox"/> Equipé Equipped stand	<input type="checkbox"/> Surface nue au sol Not equipped stand	TOTAL HT
			TVA 19,6%
N° TVA Intracommunautaire / VAT Number :			TOTAL TTC

- **Seules les demandes de participation accompagnées du premier acompte de 50% du prix de la surface totale TTC seront prises en considération par l'organisateur / A deposit equivalent to 50% of the total sum is to be enclosed with your application**

- **Le solde est à régler au plus tard le 01/07/10 / The balance is due no later than 01/07/10**

Je verse.....€ TTC

Par chèque à l'ordre de SPORTYS / by cheque made payable I hereby pay to SPORTYS

Par virement bancaire, merci de joindre au présent contrat une copie de l'ordre de transfert / by transfer to the SPORTYS account, please enclose a copy of the transfer order with the application

Banque: CREDIT DU NORD La Défense Entreprise
Bic ou Swift: NORDFRPP
Clé RIB : 29
Code banque : 30076
Code agence : 02063

IBAN: FR76 3007 6020 6312 1093 0020 029
N°compte: 12109300200

***A défaut de remplir avec exactitude ces dites informations, le client/bénéficiaire est informé que cette demande d'inscription ne pourra donner droit à aucune prestation définie dans le présent document./ In case of uncomplete or uncorrect information, the client / beneficiary is informed that the present subscription form will not grant any right to any benefit herein described.**

Le soussigné déclare avoir pris connaissance des conditions du règlement SPORTYS imprimées ci-après et s'oblige à s'y conformer. / The undersigned acknowledges SPORTYS' rules printed hereafter and agrees to comply with them.

Signature & Cachet
Signature & Stamp

2

DEMANDE D'ADMISSION SALON EXTERIEUR Admission Request



A retourner à / Please return to :
SPORTYS / ROC D'AZUR
A l'attention de Lucille PROCHASSON
6, Avenue d'Eylau, 75116 Paris
Tél : 01 45 05 73 37 – Fax : 01 45 05 73 60
E-mail : lucille.prochasson@sportys.fr

SALON EXTERIEUR OUTSIDE ROC SHOW

Raison sociale* / Company* :

N° RCS* : Domaine d'Activité / Main activity :

Responsable Dossier* / Contact* : Fonction / Function :

Adresse du siège social / Address :

.....

Code Postal / Post Code : Ville / Town : Pays / Country :

Tél / Phone : Fax / Fax :

E-mail :

Adresse de facturation (si différente) / the invoice should be addressed as follows :

.....

Je réserve un stand d'une surface dem² qui me sera facturé dans les conditions suivantes
Please reserve a stand with an area ofm² which will be billed as follows

• Type d'emplacement :	TOTAL HT
<input type="checkbox"/> Stand mitoyen <input type="checkbox"/> Ilot (minimum 50m²)	TVA 19,6%
<i>Equipped stand</i> <i>Island « 4 sides open » from 50 m²</i>	
• Type de structure remplir la feuille N°3 précisément en complément :	TOTAL TTC
<input type="checkbox"/> Tente personnelle <input type="checkbox"/> Tente louée par le prestataire du Roc <input type="checkbox"/> Camion	
<i>Equipped stand</i> <i>Not equipped stand</i> <i>Not equipped stand</i>	

N° TVA Intracommunautaire / VAT Number :

-Seules les demandes de participation accompagnées du premier acompte de 50% du prix de la surface totale TTC seront prises en considération par l'organisateur. / A deposit equivalent to 50% of the total sum is to be enclosed with your application.

- Le solde est à régler au plus tard le 01/07/10 / The balance is due no later than 01/07/10

Je verse.....€ TTC Par chèque à l'ordre de SPORTYS / by cheque made payable I hereby pay to SPORTYS
 Par virement bancaire, merci de joindre au présent contrat une copie de l'ordre de transfert / by transfer to the SPORTYS account, please enclose a copy of the transfer order with the application

Banque: CREDIT DU NORD La Défense Entreprise
Bic ou Swift: NORDFRPP
Clé RIB : 29
Code banque : 30076
Code agence : 02063

IBAN: FR76 3007 6020 6312 1093 0020 029
N°compte: 12109300200

***A défaut de remplir avec exactitude ces dites informations, le client/bénéficiaire est informé que cette demande d'inscription ne pourra donner droit à aucune prestation définie dans le présent document./ In case of uncomplete or uncorrect information, the client / beneficiary is informed that the present subscription form will not grant any right to any benefit herein described.**

Le soussigné déclare avoir pris connaissance des conditions du règlement SPORTYS imprimées ci-après et s'oblige à s'y conformer. / The undersigned acknowledges SPORTYS' rules printed hereafter and agrees to comply with them.

Signature & Cachet
Signature & Stamp

3

ATTESTATION D'ASSURANCE *Insurance Agreement*



A retourner à / Please return to :
SPORTYS / ROC D'AZUR
A l'attention de Lucille PROCHASSON
6, Avenue d'Eylau, 75116 Paris
Tél : 01 45 05 73 37 – Fax : 01 45 05 73 60
E-mail : lucille.prochasson@sportys.fr

Je soussigné / I the undersigned :

Société / Company :

Adresse / Address :

**Ayant réservé un stand au salon du Roc d'Azur du 7 au 10 octobre 2010 à Fréjus,
Having reserved a stand at the Roc d'Azur Trade Fair from 7 to 10 October 2010, in Fréjus, France,**

Je déclare avoir assuré en tous risques exposition, séjour et transport l'ensemble de la marchandise que j'expose, et renonce ainsi que ma compagnie d'assurance à tous recours contre les organisateurs du Salon et leurs assureurs, qui se trouvent ainsi dégagés de toute responsabilité pour tous les dommages pouvant survenir à la marchandise exposée, pour quelque cause que ce soit.

declare to have taken out comprehensive insurance for the exhibition and transport of the total merchandise I will be exhibiting, and therefore renounce that my insurance company any possible recourse against the organizers and their insurers who are released from any responsibility for damages which might occur to the merchandise exhibited, for whatever cause.

Date

Signature & Cachet

Signature & Stamp

4

PROGRAMME OFFICIEL *Official Program*



A retourner à / Please return to :
SPORTYS / ROC D'AZUR
A l'attention de Lucille PROCHASSON
6, Avenue d'Eylau, 75116 Paris
Tél : 01 45 05 73 37 – Fax : 01 45 05 73 60
E-mail : lucille.prochasson@sportys.fr

**Après la date du 1^{er} juin, nous ne pouvons garantir
votre présence dans le programme
officiel de l'événement**

*After June the 1st, your presence
in the program is not guarantee*

VOS COORDONNEES SUR LE PROGRAMME OFFICIEL :

COMPANY NAME IN OFFICIAL PROGRAM:

Nom de l'ENSEIGNE à faire figurer / Name of SIGNAGE :

.....

MARQUES distribuées, représentées (pas de phrases descriptives et par ordre alphabétique SVP)
/BRANDS (no sentences and alphabetic order please) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Adresse du siège social / Address :

.....
.....

Code Postal / Post Code : Ville / Town :

Pays / Country :

Tél / Phone : Fax / Fax :

Site internet / Web site :

E-mail / e-mail address :



A retourner à / Please return to :
SPORTYS / ROC D'AZUR
 A l'attention de Lucille PROCHASSON
 6, Avenue d'Eylau, 75116 Paris
 Tél : 01 45 05 73 37 – Fax : 01 45 05 73 60
 E-mail : lucille.prochasson@sportys.fr

ATTENTION

Toute animation (sonore, visuelle...) ainsi que l'utilisation de son ou tout autre matériel spécifique sur votre stand dans l'enceinte du Salon du Roc d'Azur doit faire l'objet d'un accord préalable de l'Organisateur, SPORTYS.

Any animation (sound, visual) as well as the use of any specific equipment (sound system, visual effects) which could be organized on your booth must be preliminarily submitted and duly approved by the organizer SPORTYS.

Sans accord de notre part, nous nous réservons le droit de faire supprimer ou modifier des installations qui nuiraient ou gêneraient les exposants voisins ou qui ne seraient pas conformes au descriptif préalablement soumis à notre agrément.

SPORTYS reserves the right to require that any fitting detrimental to the general appearance of the Exhibition, to neighbouring exhibitors or the public, or which does not conform to the layout and model submitted for his prior approval, shall be removed or modified.

Société / Company :

Contact / Contact :

Descriptif de l'animation / Animation description :

.....

Périodicité / Timing :

Durée / Length :

Matériel utilisé / Equipment :

.....

Accord SPORTYS
Approval

6

BADGES ET PARKINGS Badges and parking access



A retourner à / Please return to :
SPORTYS / ROC D'AZUR
A l'attention de Lucille PROCHASSON
6, Avenue d'Eylau, 75116 Paris
Tél : 01 45 05 73 37 – Fax : 01 45 05 73 60
E-mail : lucille.prochasson@sportys.fr

° BESOINS EN BADGES ET PARKINGS

Badges and parking access

- De 0 à 27m ² From 0 to 27m ²	6 badges exposants maximum 6 exhibitor's badges maximum	2 parkings maximum 2 parking passes maximum
- De 36m ² à 63m ² From 36m ² to 63m ²	12 badges exposants maximum 12 exhibitor's badges maximum	4 parkings maximum 4 parking passes maximum
- De 72m ² à 108m ² From 72m ² to 108m ²	18 badges exposants maximum 18 exhibitor's badges maximum	6 parkings maximum 6 parking passes maximum
- Plus de 108m ² Over 108m ²	24 badges exposants maximum 24 exhibitor's badges maximum	8 parkings maximum 8 parking passes maximum

Surface du stand : Nombre de badges : Nombres de parkings :
Stand area: Number of badges: Number of parking passes:

Aucun badge supplémentaire ne sera remis pendant le salon / No extra badges will be given during the event.

° BESOINS EN INVITATIONS PROFESSIONNELLES

Professional Invitations

Nombre d'exemplaires : (dans la limite des stocks disponibles)
Number

° BESOINS EN BADGES TECHNIQUE SALON

Work Pass

Afin d'assurer un meilleur contrôle des accès pendant les phases de montage et de démontage du Salon du Roc, l'entrée sera autorisée aux seules personnes munies d'un badge « **TECHNIQUE SALON** » (l'accès sera également possible avec la le badge « **EXPOSANT** »).

In order to ensure a better control of access during the building-up and dismantling of the Roc Expo, the entrance will only be authorised to the people in possession of a pass (the access will also be possible with the « exhibitor » card).

Nous vous remercions ensuite de bien vouloir les faire parvenir à vos prestataires d'aménagement dans les meilleurs délais.

We thank you to forward the « working » passes to your service providers as soon as possible.

Nombre d'exemplaires : (dans la limite des stocks disponibles)
Number

Date

Signature & Cachet
Signature & Stamp



Organisation

A l'occasion du Roc d'Azur 2010, l'espace Salon est organisé par SPORTYS dont les bureaux sont situés : 6, avenue d'Eylau – 75116 Paris.

Objet

Le présent règlement définit les conditions dans lesquelles la société SPORTYS organise et fait fonctionner ce lieu d'animation et d'exposition. Il précise les obligations et les droits respectifs de l'exposant et de l'organisateur. Le participant s'engage formellement à respecter le présent règlement. En outre il s'engage à prendre connaissance et à accepter sans réserve les prescriptions édictées dans le dossier technique qui lui sera communiqué, notamment en matière de sécurité.

Lieu et dates du Salon du Roc

Il se tiendra sur la Base Nature de Fréjus du 7 au 10 octobre 2010. Les dates pourront cependant être modifiées par l'organisateur sans que le participant puisse s'y opposer ou réclamer une quelconque indemnité s'il était de l'intérêt de la manifestation, à charge pour l'organisateur d'en aviser par écrit le participant au plus tard deux mois avant son ouverture. En cas d'impossibilité de disposer des locaux prévus pour la tenue de la manifestation à cet endroit, notamment du fait d'un tiers ou en cas de force majeure, l'organisateur après en avoir avisé le participant et sans que les conditions de sa demande d'admission ne soient modifiées notamment quant à son montant, aura la faculté de l'organiser sur un autre site si besoin était, sous réserve qu'il puisse être mis à disposition des locaux similaires. A défaut, l'organisateur pourra annuler purement et simplement la manifestation après en avoir également avisé le participant et en ce cas, sa présente demande d'admission se trouvera alors résiliée de plein droit et ce sans indemnité pour le participant. Les sommes restant disponibles sur le montant des participations, après paiement de toutes les dépenses engagées par l'organisateur, seront réparties entre les participants au prorata des sommes versées par eux sans qu'ils puissent de convention expresse exercer un recours à quelque cause que ce soit contre l'organisateur.

Admission / Inscription / Règlement

Sont admis à participer en qualité d'exposants les organismes officiels et privés, les entreprises commerciales, les associations, les clubs et les groupements français ou étrangers ayant une activité commerciale ou non dans le domaine du cycle, du loisirs...

Peuvent être exposés les produits et services intéressant directement ou indirectement les professionnels du cycle.

Pour être valables, les inscriptions doivent être établies au moyen du contrat de réservation officiel. Elles doivent partir dûment remplies et signées chez SPORTYS. Les demandes ne seront prises en considération que dans la mesure où des emplacements resteraient encore disponibles.

Toute demande de réservation ne sera prise en compte qu'après versement d'un acompte de 50% de la somme totale TTC.

SPORTYS a toute compétence pour accepter ou refuser une demande d'admission ainsi que pour déterminer l'emplacement des modules. Cette décision n'a pas à être motivée. L'admission à une manifestation n'implique pas la participation aux manifestations suivantes. L'envoi de la facture à l'exposant candidat après réception et acceptation de la demande d'admission vaut confirmation définitive de l'inscription et établit le contrat de location d'un stand sous réserve du respect par l'exposant des modalités de règlement.

Le montant de participation intégralement dû dès la réception de la facture devra être payé suivant les modalités de règlement. A défaut de règlement du solde à l'échéance convenue, la présente admission sera résiliée de plein droit et son signataire n'en demeurera pas moins débiteur envers SPORTYS du dit solde.

Annulation/Désistement

En cas d'annulation du dossier plus de 60 (soixante) jours avant la date de la manifestation, la somme de 305 Euros (trois cent cinq), correspondant aux frais de dossier, restera acquise à l'organisation (« SPORTYS »).

Si l'annulation intervient dans les 60 (soixante) jours précédant le début du salon, la totalité des sommes dues, facturées, versées restera acquise à l'organisation (« SPORTYS »). L'annulation devra être notifiée à SPORTYS par lettre recommandée avec accusé de réception la date d'émission du courrier faisant foi).

Par ailleurs en aucun cas, SPORTYS ne peut être tenue pour responsable d'éventuels reports, modifications, annulations ou encore de la non-exécution des obligations de SPORTYS pour une raison indépendante de sa volonté (ex : Force Majeure).

Les sommes versées seraient alors remboursées aux exposants dans un délai maximum de 90 (quatre vingt dix) jours.

Règles commerciales

Il est interdit à l'exposant de céder toute ou partie de son stand même à titre gracieux, seul celui-ci ou ses accrédités pourront l'occuper, l'exposant s'engage à ne présenter que les fabrications et services pour lesquels il a été admis.

L'exposant s'engage à :

- ne présenter que des produits ou services conformes à la réglementation le concernant,
- à ne procéder à aucune publicité susceptible d'induire en erreur, ni de constituer une concurrence déloyale.
- à ne vendre aucun produit sur son stand (un huissier sera mandaté par Sportys sur l'événement).

Tenue des Stands

La tenue des stands doit être impeccable. Le stand devra être occupé en permanence pendant les heures d'ouverture par une personne compétente.

SPORTYS détermine les modalités d'affichage, les conditions d'emploi de tous procédés sonores, lumineux ou audiovisuels, ainsi que les conditions dans lesquelles peut être organisé tout spectacle, attraction, opération promotionnelle, animation, sondage ou enquête d'opinion dans l'enceinte du salon.

SPORTYS détermine de même les conditions dans lesquelles les prises de vues ou de son sont autorisées dans l'enceinte du salon. L'organisateur se réserve le droit de faire supprimer ou modifier celles des installations qui nuiraient à l'aspect général du salon ou gêneraient les exposants voisins ou le public, ou qui ne seraient pas conformes au plan et à la maquette préalablement soumis à son agrément. L'organisateur peut revenir sur l'autorisation accordée en cas de gêne apportée aux exposants voisins, à la circulation ou à la tenue du salon.

L'exposant s'engage à ne pas démonter son stand avant la fin de la manifestation soit le Dimanche 10 octobre à 19h00.

Assurances

SPORTYS est responsable civilement en sa qualité d'organisateur du Salon du Roc d'Azur dont elle assurera la réalisation : cette responsabilité ne serait en aucun cas s'étendre aux dommages causés par des tiers aux visiteurs ou aux exposants, ou par les exposants à des tiers ou à des visiteurs.

L'exposant devra assurer son stand et son matériel contre le vol, les dégâts des eaux et l'incendie. L'exposant répond de tous les dommages causés à autrui par lui-même, soit par son personnel ou ses installations. L'exposant doit obligatoirement être couvert par une police d'assurance en responsabilité civile individuelle. Chaque exposant devra retourner l'attestation d'assurance insérée dans le dossier d'inscription dûment remplie et signée.

Dégradation / État des lieux

Toutes les dégradations causées aux bâtiments, aux installations et aux sols, aux mobiliers et objets fournis seront évalués par le Commissariat Général et mises à la charge de l'exposant responsable des dites dégradations (les exposants sont responsables pour eux-mêmes et pour les entreprises travaillant pour leur compte).

Application du règlement

SPORTYS a le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement et d'apporter à celui-ci toute modification ou adjonction nécessaire qui deviennent immédiatement exécutoires. Les circulaires envoyées aux exposants ultérieurement feront partie intégrante du présent règlement.

Toute infraction au présent règlement peut entraîner l'expulsion de l'exposant contrevenant, et ce à la seule volonté de la société SPORTYS même sans mise en demeure, et ce sans remboursement du montant de sa participation ou d'une quelconque somme versée par lui qui restera acquise à l'organisateur. SPORTYS pourra disposer de la façon qui lui conviendra de l'emplacement devenu libre.

Compétences

En signant leur demande d'admission, les exposants déclarent accepter sans réserve les clauses du présent règlement dont seul le texte en langue française fait loi. En cas de contestation, et avant toute procédure, tout exposant s'engage à soumettre sa déclaration à SPORTYS. En cas de contestation, seul le droit français est applicable, les tribunaux du siège de la société Sportys sont seuls compétents.

SIGNATURE OBLIGATOIRE :



Organisation

The Trade Fair of the Roc d'Azur 2010 is organized by SPORTYS whose offices are situated at: 6, avenue d'Eylau, 75016, Paris, France.

Object

The present rules and regulations define the conditions in which SPORTYS will organize this Trade Fair, stating the respective rights and obligations of both exhibitors and organizers. Participants strictly undertake to respect these rules and regulations. In addition, they will also undertake to familiarize themselves with and unconditionally abide by the instructions decreed in the Technical Package, to be sent to them, notably concerning the safety measures put in place for the event.

Location and dates

The Roc Trade Fair will take place at the Nature Base in Fréjus, France, from 7 to 10 October 2010. However, these dates may be subject to modification if deemed, by the organizers, to be in the interest of the event. In such a case the participant HS no claim to any compensation or can not oppose the decision. The organizers are charged to inform the participant in writing of any changes in dates, no later than two months before the beginning of the event. Should circumstances beyond their control make it impossible for the event to be held at the proposed location, the organizers reserve the right to relocate the event to a similar site with adequate facilities. In such a case, and after due warning from the organizers, no modifications will be made to the attendance contract and fees. Failing this, the organizers have the right to cancel the event after prior warning to the participant. Request for admission will then automatically be cancelled without indemnity to the participant. Any remaining sums, after full payment of expenditure engaged by the organizers, will be distributed amongst the participants in proportion to the sums paid by them and without them having any recourse whatever against the organizers.

Admission / Registration / Payment

Official and private organizations, commercial enterprises, French or foreign associations, clubs or groups, with or without a commercial interest in the cycling field, will be admitted to the event.

Products and services directly or indirectly linked to the cycling profession can be exhibited.

Only requests duly made out on official registration forms and sent to SPORTYS will be valid, within the measures of available space.

Requests will only be considered after receipt of a 50% deposit of the total sum including VAT.

SPORTYS are responsible for accepting or refusing a request for admission as well as determining the position of stands and will not be justifiable for these decisions. Admission to one event does not imply participation in those following. After receiving and accepting the request from a prospective exhibitor, the organizers will send out an invoice confirming registration and establishing a rental contract of a stand, subject to the exhibitor respecting the terms of payment.

The entire sum will then be due, following the terms of payment, on receipt of this invoice. Failure to pay will mean termination of the contract, leaving the signatory indebted to SPORTYS for the said sum.

Cancellation / Withdrawal

In case of cancellation of a contract more than 60 days before the date of the event, the organizers will retain the sum of 305 Euros, corresponding to administration costs.

If cancellation occurs within 60 days preceding the beginning of the Fair, the organisers will retain the total sum due, paid and billed. Cancellation requests must be sent to SPORTYS France by registered post.

Should the event be cancelled due to circumstances beyond their control, the organizers must notify exhibitors and can not demand any compensation or indemnity. Sums paid will then be refunded to exhibitors within a maximum deadline of 90 days.

SIGNATURE:

Commercial rules

Sharing all or part of a stand is forbidden (even free of charge). Only the exhibitor or professional colleagues with accreditation have the right to use the stand.

The exhibitor undertakes:

- to use the stand only to present products or services conforming to regulations;
- not to carry out any misleading advertising or create unfair competition;
- not to sell any products on the stand (a usher will be appointed by Sporty during the event).

Care of stands

Stands should be well looked after. The stand should be permanently occupied during opening hours by a competent person.

SPORTYS decides the specifications of how visual information is displayed and the conditions governing the use of all sound, light or audio-visual techniques, as well as the conditions under which all shows, attractions promotional activities, surveys or opinion polls may be carried out within the confines of the Exhibition.

In the same way, SPORTYS decides on the conditions in which photography or sound recording is authorised within the confines of the exhibition.

SPORTYS reserves the right to require that any fitting detrimental to the general appearance of the Exhibition, to neighbouring exhibitors or the public, or which does not conform to the layout and model submitted for his prior approval, shall be removed or modified.

SPORTYS may withdraw an authorisation already given in the event of hindrance caused to neighbouring exhibitors, to circulation or to the running of the exhibition.

The exhibitor agrees to dismantle the stand after the end of the Fair ie, Sunday, 10 October at 7 pm, and not before.

Insurance

As organizers of the Roc d'Azur Trade Fair, SPORTYS have civil responsibility and will insure the event: this responsibility does in no way extend to damages caused by a third party to visitors or exhibitors, or by exhibitors to a third party or visitors.

The exhibitor should insure his/her stand against theft, and water and fire damage. The exhibitor is responsible for any damages caused to others by him/her, his/her personnel or facilities. The exhibitor must be covered by an individual civil responsibility insurance policy. Each exhibitor should send the insurance agreement back with the attendance contract duly completed and signed.

Damages / Appraisal

All damages to buildings, facilities and floors, furniture and objects supplied will be evaluated by the General Commission and charged to the exhibitor responsible (exhibitors are responsible for themselves and for any companies working for them).

Application of rules and regulations

SPORTYS have the right to give ruling on any unforeseen cases in these present rules and regulations, and bring any necessary changes and additions which will become immediately enforceable. Information circulars subsequently sent to exhibitors will become an integral part of the present rules and regulations.

SPORTYS have the right to evict any exhibitor causing a breach to the present rules and regulations, even without prior notice, or refund of attendance fees or any other sums paid, which will remain acquired by them. SPORTYS are then free to use the newly available stand space as they require.

Competence

In signing the request for admission, exhibitors declare to fully accept the present rules and regulations, of which the French text only HS legal value. In case of dispute, and before any procedure, exhibitors undertake to submit a declaration to SPORTYS. In case of dispute, only French law is applicable and tribunals situated near the head office of the company SPORTYS have competent jurisdiction.